

LE CARILLON

D'HEUGNES



Printemps 2023

Numéro 110



Alexandre MARTIN 2020

SOMMAIRE

Mot du Maire	p. 2
Conseils Municipaux	p. 4
Associations	p. 7
La vie de l'école	p. 11
« life let's Go 4 climate »	p. 11
Sororal voyage	p. 12
Photo Mystère	p. 12
L'hiver en images	p. 13
A noter	p. 14
Syndicat des eaux	p. 15
Informations diverses	p. 16
État civil	p. 16

Bulletin Municipal

Tél 02 54 39 01 85

Fax 09 70 32 43 77

mairie.heugnes@wanadoo.fr

www.heugnes.fr

Facebook : Heugnes Indre

**La Mairie sera fermée du 4 mai
au 15 mai inclus**

Comité de rédaction :

Philippe Kocher, Fanny Béunza, Noëlle Cugnière,
Ginette Labecot, Nadine Maerten, Laure Parola-
Daniel, Martin Parola-Daniel, Claude Rouget,
Bernard Schacre, Muriel Wallet.

Mot du Maire

C'est le printemps !

La végétation redémarre, les jardiniers s'affairent, préparent le terrain et déjà sèment diverses graines, plantent pommes de terre et plants de salade... Pendant que d'autres ou les mêmes cherchent à embellir leur environnement proche avec des fleurs, des arbustes et des objets de décoration .

Chaque année, la commune et une petite dizaine nos de concitoyens participent au concours départemental des Maisons Fleuries et sont valorisés comme il se doit par un classement diffusé sur l'ensemble du département.

Heugnes

Lundi de Pentecôte

29 Mai 2023

FOIRE ANNUELLE & BROCANTE



Marchands exposants :

plants, miel,
vins, asperges,
motoculture,

voitures, boucherie.

Emplacement gratuit.

Restauration à l'Auberge.

renseignements au 06.08.02.08.46 et
02.54.39.01.85.

Le Conseil Municipal encourage d'autres personnes à participer à ce concours, avec comme objectif, une commune fleurie et colorée. Vous avez jusqu'au 27 mai 2023 pour vous inscrire en mairie. N'hésitez pas à appeler Cécile au 02 54 39 01 85.

Madame Céline CHAUVEAUX a décidé de démissionner de son poste de 1ère Adjointe et du Conseil Municipal dans la première quinzaine de mars pour des motifs qui lui sont propres, des motifs professionnels et personnels. Merci à toi Céline pour tout : ta présence, ton expertise, ta réflexion, pour toutes ces années au service de ta commune, de tes concitoyens, et plus largement de la Communauté de communes.

Décision a été prise par le Conseil Municipal de continuer notre mandature à 10 membres dont 2 adjoints. Monsieur Bertrand TIXIER est 1er Adjoint et Madame Muriel WALLET, 2ème Adjointe.

Après deux années de préparation, de multiples réunions, de discussions, de rencontres diverses, nous avons reçu en mairie, du chef de projet JPEE, le permis de construire de notre projet de parc agrivoltaïque, lequel a été déposé auprès du service « urbanisme » de l'État le 14 mars dernier.

Le dossier devrait cheminer dans un bon nombre de services de l'État, chambre consulaire, syndicat d'électricité, associations des Maires. Durant cette période, sera aussi diligentée l'enquête publique, etc...

Bref, il nous faut encore attendre plusieurs mois pour connaître le verdict préfectoral, verdict que je souhaite, que nous souhaitons ardemment favorable.

Depuis le 14 avril, le mât de téléphonie du Grand Has, entre La Pyramide et Le Gardon Frit s'érige dans le ciel à 36 mètres de hauteur.

Il reste maintenant à le raccorder à l'électricité et installer les matériels radiotéléphoniques : un chantier mené rapidement, proprement et bien signalé pour les usagers de la route.

Nous avons obtenu du Fonds d'Action Rural Départemental (FAR) 80% de subvention pour l'achat d'une épareuse neuve que nous devrions voir arriver... en 2024 !

Pour la petite histoire, nous ne sommes toujours pas en possession du tracteur tondeuse commandé en avril 2022. A cause de la pandémie ? A cause de la guerre en Ukraine ?

Vous avez pu lire dans la N.R. la future carte scolaire pour la rentrée 2023/2024. Nous devrions conserver l'organisation actuelle en RPI et accueillir dans notre école communale les CE2, CM1 et CM2 soit un peu plus de vingt élèves.

Les activités sur la commune vont reprendre (avec comme premier rendez-vous la foire de Pentecôte) : elles sont à découvrir dans les pages intérieures de ce bulletin.

Bonne lecture de ce numéro 110.

Les membres de l'équipe municipale restent à votre écoute, n'hésitez pas à les joindre en cas de nécessité.

Votre Maire
Philippe KOCHER

Conseils Municipaux*

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

1 - TAXE D'AMENAGEMENT (annule et remplace la délibération 2022/039)

L'article 15 de la loi de finances rectificative pour 2022 annule l'obligation de transfert d'une partie de la taxe d'aménagement des communes vers leur EPCI de rattachement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité de conserver la totalité de la taxe d'aménagement (sous réserve d'une délibération concordante du Conseil Communautaire)
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2 - PROJET D'EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION - CONTRAT DE BAIL

Afin de couvrir au mieux le territoire communal, et afin de remplir les obligations réglementaires de couverture de territoire national issues du New Deal Mobile, la société CELLNEX France Infrastructures propose d'installer et d'exploiter une station radioélectrique.

Les infrastructures et les équipements techniques seront implantés sur une partie de la parcelle cadastrée E 192, le Marchais du Grand Mas, sur une surface d'environ 68 m².

Le dossier avait fait l'objet d'un ajournement, le Conseil n'étant pas d'accord avec la proposition d'implantation du massif supportant le pylône.

Le maire a reçu la modification du plan. Le massif d'implantation du pylône est en bordure supérieure du fossé et une partie à droite du massif sera réservée pour garer les véhicules d'intervention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable sur les termes du bail à intervenir concernant la mise à disposition d'une emprise de 68 m², sur la parcelle E 192 le Marchais du Grand Mas,
- Autorise le Maire à signer le bail à intervenir
- Autorise le Maire à signer l'avenant au bail avec l'agriculteur occupant.

3 - FORET COMMUNALE - VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la vente de bois dans la forêt communale en 2018, il reste en bordure de l'allée forestière une cinquantaine de stères qui empêche la régénération des jeunes pousses et la réfection de l'allée forestière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la vente de bois au prix de 10€/stère minimum et les closes afférentes en priorité à des personnes intéressées de la commune, et charge le Maire de faire le nécessaire pour vendre ce bois.

4 - QUESTIONS DIVERSES

Abribac biodéchets supplémentaire

Un abribac pour biodéchets supplémentaire est installé à la Gentillère

Réponses du Service des routes de la DDT à nos demandes

- . Elargissement de la zone 70km/h des Essuyettes jusqu'après l'entreprise horticole.
- . Refus du Service des routes de revenir sur la priorité à droite à l'intersection de la D33 et la VC8b aux Doucés. Entre Heugnes et Pellevoisin et hors agglomération, toutes les voies communales débouchant sur la RD33 sont des priorités à droite qui obligent les conducteurs à ralentir.
- . Une zone 30km/h « sortie d'usine » va être mise en place de part et d'autre de l'entreprise RENAUD. Le Conseil souhaite que la zone des cases à céréales soit intégrée dans le dispositif.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2023

1 - Demande d'indemnité d'occupation de logement communal

Monsieur le Maire rappelle que le locataire du logement communal situé 2, route de Palluau, est décédé le 22 septembre 2022.

Ayant appris récemment qu'une succession avait été ouverte suite à ce décès, le maire demande une indemnité d'occupation pour ce logement, équivalente à 5 mois de loyer au notaire chargé de cette succession, en plus du remboursement des frais déjà engagés.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de demander une indemnité d'occupation pour ce logement.
- charge le maire de procéder au recouvrement de toutes les sommes engagées.

2 - Redevance due par Orange pour occupation du domaine public - 2023

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les tarifs autorisés relatifs à la redevance due par Orange pour les infrastructures implantées sur les voies communales.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'appliquer le montant maximum autorisé. En conséquence, Orange est redevable de la somme de 1 152.53 euros pour l'année 2023.

3 - Remboursement des panneaux de signalisation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Etablissements RENAUD, installés rue de la Gare, ont demandé de sécuriser les mouvements des véhicules dans l'espace de leur entreprise, de part et d'autre de la RD33. En accord avec le Conseil Départemental de l'Indre (limitation de vitesse à 30 km/h avec « sortie d'usine ») il convient d'installer les panneaux correspondants achetés par la commune et de demander le remboursement de cet achat aux Ets RENAUD.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de demander le remboursement des panneaux aux Ets RENAUD et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4 - Vote des subventions aux associations locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes :

Associations	2022 (pour mémoire)	2023
BIP TV	50	50
Amicale des Pêcheurs / Heugnes	250	250
Amicale des Pompiers / Heugnes	300	
Amicale du O'NAHON/ Comité des Fêtes	1600	1600
Association de pêche l'Épinoche /Pellevoisin	50	50
Les Amis du Jeudi	0	0
La Prévention Routière	30	30
U.C.C. Châteauroux	900	900
Association de Chasse de Heugnes	200	200
Association Vélo Club Châtillonnais	50	50
Coopérative Scolaire du RPI Pellevoisin/Heugnes	0	400
Souvenir Français	50	50

Ecurie Berrichonne	300	0
Paroisse Notre Dame de l'Alliance	100	100
Croix Rouge Valençay (exceptionnelle)	50	0
Amicale des Parents d'Elèves Heugnes/Pellevoisin	300	300
Famille Rurale la Ruche(*)	0	720
Association des Amis du Centre d'histoire et de mémoire de la Résistance et de la Déportation dans l'Indre (ACRDI)		20
Protection Civile (Ukraine) exceptionnelle		100
		4 820

5 - Vote des différents comptes de gestion 2022 (Budget principal et budgets annexes)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion (principal et annexes) dressés, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

6 - Vote des différents comptes administratifs de gestion 2022

Le Conseil Municipal, sous la présidence du 2^{ème} Adjoint, approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget principal, du commerce multiple rural, de la boulangerie et de l'assainissement.

7 - Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter, à l'unanimité, le maintien des taux des deux taxes pour l'exercice 2023 comme suit.

- Taxe foncière (bâti) : 35.39 % (part communale à 19.18 % + part départementale à 16.21 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 36 %

8 - Questions diverses

1- Projet « life let's Go 4 climate »

Il est prévu un dispositif pour mobiliser les citoyens à la sobriété et à l'impact sur le changement climatique.

Une réunion avec les agents locaux qui le souhaitent est organisée le mardi 28 mars de 9h à 17h à la salle des fêtes d'Écueillé, 3 participants de la commune en plus de Monsieur le Maire, pour expliquer le projet et les actions futures sur la commune.

Martin PAROLA-DANIEL, Bertrand TIXIER et Philippe KOCHER participeront à cette journée.

2- Mise à disposition de la remorque communale pour le transport de déchets verts

Le Maire rappelle que la mise à disposition ponctuelle de la remorque communale est destinée aux habitants désireux d'élaguer leurs arbres, de tailler leurs haies et n'ayant pas de moyens propres pour transporter leurs déchets verts à la déchetterie. L'objectif de ce service est d'éviter au maximum le brûlage de ces déchets sur la commune.

Les administrés qui font réaliser ces travaux par un prestataire extérieur ne peuvent donc pas profiter de ce service dans la mesure où la prestation est soumise à rétribution. Il appartient donc au prestataire de prendre ses propres dispositions pour évacuer les déchets verts à la déchetterie.

3- Le Chemin Blanc : dégradations inacceptables :

Le chemin blanc, dans sa partie aménagée de ralentisseurs sur 350 mètres, a été très dégradé : au niveau des 4 ralentisseurs, le chemin, les bas-côtés et le fossé ont été volontairement saccagés.

Ces actes sont inacceptables, égoïstes et méprisables. Aucune considération pour le bien collectif pourvu que l'on assouvisse ses propres intérêts !... On peut ne pas être d'accord avec les travaux réalisés, pour autant, lorsque la décision est prise par une majorité municipale, on se doit de la respecter.

Il est envisagé de porter plainte contre X.

4- Appel de l'Association des Maires de France pour la situation en Ukraine

Le Maire propose que la commune fasse un don d'une centaine d'Euros pour répondre à cet appel d'aide en direction des Ukrainiens et Ukrainiennes qui sont dans une situation dramatique depuis le début du conflit dans cette région.

Unaniment, le conseil approuve le versement d'un don de cent Euros.

**Extraits, les procès verbaux sont consultables dans leur intégralité en Mairie.*

ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes : Amicale du Ô Nahon

En cette année 2023, le bureau du Comité des fêtes a été renouvelé. Le président Franck BONNEAU est maintenant accompagné des vice-présidents : Francis LAY et Jean-Claude CHARLTON, secrétaire : Lolita BONNEAU, secrétaire adjoint : Dylan COUTANT, trésorier : Patrick CHESNET et trésorière adjointe : Françoise CHESNET.

Comme chaque année, on vous retrouve le 28 mai pour la randonnée annuelle, le 29 mai pour la brocante de la Pentecôte, le 14 août pour la course cycliste Grand Prix Christian FENIOUX, le 15 août pour la fidèle cavalcade et le 11 novembre pour le loto.

Le Comité sera ravi de vous y retrouver toujours aussi nombreux !



Société Communale des chasseurs de Heugnes

La société communale des chasseurs de Heugnes présidée par Michel GOILIER a tenu sa réunion de bureau le 31 mars 2023 afin de faire le bilan de la saison 2022/2023.

Les rapports d'activités et financiers présentés par le trésorier montrent un bilan équilibré, ce qui a permis de maintenir le tarif des cartes à 110 € pour la saison prochaine.

Pour les jeunes chasseurs de la commune ayant obtenu le permis dans l'année, le tarif sera de 50 € et il sera gratuit pour les sociétaires de plus de 80 ans ayant chassé l'année précédente. Tous les chasseurs, habitants permanents de la commune peuvent prétendre à une carte de sociétaire.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec le président ou un membre de la société de chasse afin d'organiser la nouvelle saison.

De plus, si des locataires de terres communales subissent des dégâts de nuisibles, merci d'en informer la société communale des chasseurs au 06 83 33 59 04.

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 1er septembre 2023 à 20h à la maison des associations. PRÉSENCE OBLIGATOIRE de toutes les personnes intéressées puisqu'il sera procédé à la vente des cartes.

Vous êtes chasseurs, vous habitez la commune à titre principal, vous aimez la convivialité, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Amicale des parents d'élèves du RPI

Carnaval de l'APE Heugnes-Pellevoisin

Ce dimanche 19 mars après-midi, l'Amicale de Parents d'Élèves du RPI Heugnes-Pellevoisin a organisé comme chaque année son carnaval.

Bénéficiant d'une météo clémente, les enfants et leurs parents ont défilé dans les rues de Pellevoisin, accompagnés des Pellevoi' zicos.

En partant de la gare, l'ensemble du cortège a fait une halte à Béthanie et aux Jardins de Louise pour un instant intergénérationnel plein de bienveillance, de respect et de joie partagée ... les bonbons ont fait des heureux.

Lâcher de confettis sur la suite du parcours : petits et grands s'en sont donné à cœur joie, course poursuite et bataille de confettis ... puis, étape photos sur les marches du foyer rural pour immortaliser cette journée et retour à la gare pour brûler Monsieur Carnaval qui avait été fabriqué par les enfants à la garderie de l'école. Un

moment convivial clôture cet après-midi avec un buffet de gâteaux faits par les parents et des boissons offertes par l'APE.

L'APE remercie chaleureusement les participants : les enfants, leurs parents et aussi leurs grands- parents et les musiciens.



La Chasse aux œufs version 2.0

Merci aux papas de l'Amicale des Parents d'Élèves (Dylan, Guillaume, Cédric, Stéphane et Matthieu) d'avoir organisé une chasse nouvelle formule ...

Le rendez-vous a été donné le samedi 15 avril sous le kiosque.

Une quinzaine d'enfants sont venus malgré la fraîcheur de cette mi-avril.

2 équipes ont été constituées et les jeux ont débuté : course en sac, tourniquet, course de relais et puissance 4. Pour réussir ces jeux, les enfants devaient faire preuve de stratégie, d'agilité, de rapidité, de souplesse ...

Après comptage et recomptage des points, puis concertation entre arbitres : les 2 équipes finissent ex æquo !!!



Puis, vient le temps de la chasse aux œufs dans sa forme la plus classique sur le grand stade de Heugnes. Les œufs ont été chassés, trouvés et rassemblés dans la belle poule amicalement prêtée par Bernard, puis partagés.



Enfin l'après-midi s'est conclu par un verre de l'amitié à la buvette du stade.

***Un après-midi riche de partage, de convivialité et de bienveillance comme on les aime !!!
Prochaine date à retenir : le vendredi 30 juin. La fête de l'école à Heugnes***

Amicale des Sapeurs Pompiers de Heugnes

En ce début d'année 2023, le centre de secours et l'amicale des Sapeurs Pompiers de Heugnes ont eu une activité chargée.

Deux grandes manœuvres, avec des centres voisins, ont été organisées pour nous entraîner et développer nos compétences lors des interventions. De plus, au vu des grands feux de l'été dernier, partout en France, nous avons passé une formation spéciale sur les feux en espaces naturels et les feux de forêt avec la participation du centre de secours de Saint-Genou.



Le 11 avril, l'Assemblée Générale de l'Amicale s'est tenue au centre de secours. Nous avons travaillé tous ensemble, les actifs comme les anciens, à la rédaction des Statuts et du Règlement Intérieur afin de dépoussiérer les précédents statuts datant de février 1984 ! Les membres ont nommé Amélie Rouzeau au poste de secrétaire/trésorier et Kayannée Montagnon pour la seconder.

Nous avons terminé l'Assemblée Générale en organisant les activités pour l'année 2023 et, entre autre, la participation de l'Amicale lors du concert à la ferme pédagogique (le 9 ou 10 juin) pour s'occuper des boissons ainsi que notre envie de mettre en place une randonnée cycliste et pédestre sur la commune.

Pour finir, les membres de l'Amicale souhaitent remercier tous les habitants de Heugnes pour leur générosité pour les calendriers. Grâce à vous, nous allons pouvoir continuer à organiser des événements et renforcer la cohésion de notre équipe. Un grand merci !

PAROLA-DANIEL Martin, président de l'Amicale
amicalesapeurspompiers.heugnes@gmail.com

Amicale des pêcheurs de Heugnes

Règlement intérieur (extraits)

Réunis le 9 mars 2023, les membres de l'Amicale des Pêcheurs de Heugnes ont établi le présent règlement pour la saison 2023 afin de déterminer les conditions de la pratique de la pêche dans les trois plans d'eau communaux dits du « Marchais de la Butte », de « l'Étang de la Biche » et de la « Fosse Blanche ».

Article 1 : La pêche est autorisée dans les trois plans d'eau ci-dessus désignés durant la période du dimanche 9 avril 2023 au samedi 25 novembre 2023, les MERCREDIS, SAMEDIS, DIMANCHES et JOURS FERIES de 8 heures à 21 heures. Du 1^{er} juillet au 3 septembre, la pêche est autorisée tous les jours sauf le lundi. De l'ouverture de la chasse au 25 novembre, la pêche est ouverte les MERCREDIS et SAMEDIS seulement.

Article 2 : Les pêcheurs pourront obtenir des cartes chez Monsieur **ASSAILLY Jean** (15, route de Palluau, 36180 HEUGNES), ainsi qu'à l'**Auberge** de Heugnes, et à la **Boulangerie**. Ces cartes devront être prises avant l'action de pêche et pourront être demandées sur les lieux par les responsables de l'Amicale.

Article 3 : Le prix de la carte journalière est fixé à 5 € et autorise son titulaire à pêcher avec trois lignes.

Il sera également délivré des cartes pour la saison de pêche au prix de 50 €.

Les détenteurs de la carte saisonnière devront se conformer au présent règlement.

Pour les enfants, les tarifs sont fixés comme suit :

- Jusqu'à 10 ans, la pêche est gratuite mais autorisée avec 1 ligne seulement.
- Au-delà de 10 ans, le tarif adulte est appliqué.
- Les enfants devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Article 5 : Les prises sont limitées à SIX TANCHES et DEUX CARPES de PLUS DE 1.5 KG. Les carpes amour devront obligatoirement être remises à l'eau ainsi que les carpes de plus de 5 kg. Les prises de carnassiers sont limitées à 2 par journée de pêche. L'ouverture de la pêche aux brochets est fixée au 1^{er} juillet et la taille minimale de capture est fixée à 60 cm. Les black-bass devront être remis à l'eau.

(Le règlement dans son intégralité est disponible sur Panneau Pocket et les lieux de pêche.)

La vie de l'école

La semaine de l'eau

Cette année les écoles du RPI Pellevoisin-Heugnes travaillent autour d'un thème commun : l'eau.

A l'occasion de la journée internationale de l'eau (le 22 mars), les enseignantes ont décidé de faire la semaine de l'eau.

Ainsi de nombreuses activités ont été proposées aux élèves : création d'un poisson géant de l'école, défi scientifique ou encore défis sportifs. A la fin de la semaine, les élèves ont partagé un goûter et ont pu échanger sur les différents défis.

Pour clôturer l'année, les élèves de maternelle et les élèves de Heugnes iront à « La maison de l'eau » (Neuvy-sur-Barangeon) le Mardi 16 mai.



Exposition de coquillages créée et commentée par un élève

La rentrée scolaire 2023 se prépare dès maintenant !

Si votre enfant est né en 2020, pensez à venir l'inscrire à la mairie de Pellevoisin dès que possible avec son carnet de santé et votre livret de famille.

Suite à l'inscription en mairie, une visite de présentation des locaux de l'école sera proposée en juin pour les élèves de Petite Section.

LETsGO4Climate, osons la transition !

Notre Région souhaite accélérer la transition sur son territoire, en favorisant l'appropriation collective des questions énergétiques par les acteurs locaux. L'objectif ? Donner à chaque acteur local la possibilité et les moyens d'agir.

Ce projet européen, coordonné par la Région Centre Val de Loire, est baptisé LIFE_LETsGO4Climate. Cofinancé par l'Union européenne, ce projet de plus de quatre ans (juillet 2021 à septembre 2025) a un double objectif :

- diminuer la consommation énergétique collective et individuelle de 1,6 % par la sensibilisation et les actions de promotion de la sobriété énergétique,
- augmenter de 14 % la production d'énergie renouvelable sur les territoires d'expérimentation.

Pour atteindre ces objectifs, le projet s'appuie sur l'échelon local. Comment? En faisant confiance aux territoires, en mobilisant et soutenant les actions des citoyens, désireux d'expérimenter et de déployer de bonnes pratiques relatives à la sobriété énergétique ainsi qu'au développement des énergies renouvelables. Le cœur de la démarche consiste à faire émerger des « communautés d'énergie », c'est-à-dire des collectifs citoyens porteurs de projets de production d'énergie renouvelable ou de sobriété énergétique.

La Communauté de communes Ecueillé-Valençay y participe activement. Une première réunion à destination des élus a eu lieu le 28 mars dernier à Ecueillé. La commune d'Heugnes était représentée par 3 membres du Conseil.

Des réunions sont prévues dans les prochaines semaines, les prochains mois. Restez connectés sur [panneau-pocket](#), [Heugnes.fr](#) ou encore la page facebook de la commune.

Sororal voyage

Nous sommes deux sœurs, Abigaël et Mazarine, parties sur les chemins de Compostelle un beau matin d'octobre depuis la maison familiale de Heugnes. Nous venions de terminer nos études et souhaitions prendre un peu de recul sur ces dernières années passées et quant aux choix à venir. C'est ainsi que nous avons quitté parents, famille, amis, logis, le temps de parcourir 1653 kilomètres jusqu'à St Jacques de Compostelle, soit soixante-dix jours.



Sac au dos et bâton à la main, nous avons rejoint Argenton-sur-Creuse avant de récupérer la route ancestrale menant à Rocamadour, une ancienne abbaye bâtie à même la roche. Après la Creuse et la Corrèze, nous avons traversé le Lot, le Tarn-et-Garonne et le Gers, avant d'arriver en pays basque et de suivre le gave de Pau. Ce fut ensuite l'arrivée en Espagne et la longue marche le long de la côte Atlantique, entre océan et montagnes. Nourries de la beauté de ces mille paysages chargés d'histoire, de ces riches rencontres faites en chemin, à l'occasion d'un détour ou d'un approvisionnement en eau, nourries enfin du dépouillement de la route, nous sommes retournées en nos douces contrées, émerveillées et ressourcées.

*« Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage,
Ou comme celui-là qui conquiert la toison
Et puis s'est retourné plein d'usage et raison
Vivre entre ses parents le reste de son âge [...] »
Du Bellay*

Photo mystère ...

Solution du numéro 109 : La Baraterie

Félicitations aux gagnants du numéro 109 :
Francis Lay et Françoise Chesnet.

Devinez le lieu, dans notre commune, où a été prise la photo mystère de notre Carillon. Vous pouvez donner votre réponse sur l'adresse mail :

heugnes.commicommu@gmail.com

La solution sera donnée dans le prochain numéro du Carillon avec les noms des premiers gagnants.



L'hiver en images



Travaux de voirie Route d'ECUEILLE (22/03)



Travaux mât téléphonie (31/03)



Travaux de voirie Route d'ECUEILLE



Travaux mât téléphonie (04/04)



Travaux mât téléphonie (04/04)



Manœuvres des pompiers (18/03)



Étang de la Biche (25/03)

Photos Nadine Maerten et Philippe Kocher



La poule de Bernard

A noter

Cérémonie commémorative du 8 mai

Voici le détail du déroulement de la Cérémonie commémorative du 8 mai :

- 10h00 : Rassemblement à la Mairie.
- Dépôts de gerbes aux Monuments aux Morts (place et cimetière).
- Galette à l' Auberge de Heugnes.

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) aux transports scolaires pourront le faire via le site : www.remi-centrevaldeloire.fr/ à compter du début juin 2023.

Les tarifs sont de 25 € par enfant (dans la limite de 50 € par représentant légal).

Pour les demandes de reconduction de carte de transport scolaire déposées **après la date limite, ce montant est majoré de 12 €** (dans la limite de 24 € par représentant légal).

Concours des maisons fleuries

Vous pouvez vous inscrire au concours des maisons fleuries 2023 jusqu'au 27 mai 2023.

*Les bulletins d'inscription seront à retirer à la mairie et à nous retourner signés et accompagnés obligatoirement de votre **RIB** .*

Calendrier : collecte des ordures ménagères

Samedi 6 mai	Samedi 3 juin	Samedi 15 juillet
Samedi 20 mai	Vendredi 16 juin	Vendredi 28 juillet
	Jeudi 29 juin	

Les bacs doivent être sortis la veille et les sacs à l'intérieur des bacs.

Information



Syndicat des Eaux du Boischaud Nord



Le syndicat assure en régie directe la production et la distribution d'eau potable sur les communes de Baudres, Châteaueux, Couffy, Villentrois-Faverolles-en-Berry, Fontguenand, Gehée, Jeu-Maloches, Langé, Luçay-le-Mâle, Lye, Rouvres-les-bois, Valençay, La Vernelle, Veuil, Vicq-sur-Nahon.

Pour les communes de Ecueillé, Frédille, Heugnes, Pellevoisin, Préaux, Selles-sur-Nahon, Villegouin, la production et la distribution de l'eau potable est confié au fermier SAUR par contrat de délégation.

Cela représente une population totale de 14 235 habitants pour 8 463 abonnés.

Relève des compteurs 2023 : Avril, Mai et Juin

Il est rappelé aux abonnés que toutes facilités doivent être accordées aux agents du services des eaux pour la relève du compteur ainsi que pour son accessibilité. Dans le cas où vous seriez absent, un avis de passage à retourner sous 15 jours sera déposé dans votre boîte aux lettres.

! N'oubliez pas de vérifier régulièrement votre consommation d'eau en contrôlant votre compteur !

Modalités de facturation

- ❖ Etablissement de deux facturations par an : un acompte au 1^{er} semestre, le solde au second semestre après la relève des compteurs
- ❖ Plusieurs moyens de paiement sont proposés : prélèvement, paiement en ligne, paiement de proximité (chez le buraliste), chèque (**à envoyer au centre d'encaissement à Rennes**)

! Le syndicat des Eaux n'est pas habilité à recevoir les chèques !

Chiffre clés Rapport Annuel 2022

Taux de conformité des prélèvements pour le paramètre microbiologie	95,5 %
Taux de conformité des prélèvements pour les paramètres physico-chimiques	94,5 %
Rendement du réseau de distribution	77,88 % <i>1 039 850 m³ mis en distribution, 808 830 m³ facturés</i>
Indice Linéaire de Pertes	0,74 m ³ /j/km → Réseau qualifié de Bon par l'Agence de l'Eau
Estimation du linéaire de réseau	848 kilomètres <i>15 ressources et 23 réservoirs</i>
Densité d'abonnés par kilomètre de réseau	10 abonnés par kilomètre Soit un abonné tous les 100 mètres → Réseau Rural

Investissements réalisés au cours de l'année 2022

- ❖ Réseau Valençay : Renouvellement réseau La Giraudière VALENÇAY, Remplacement pompe station de Baudres, Remplacement de compteurs mécaniques station de Valençay, Renouvellement La Verdézière VALENÇAY
184 110,36 €HT
- ❖ Réseau Luçay : Renouvellement réseau La Rouère LUCAY, Extension de réseau ZA Beauvais LUCAY, Reprise des branchements communaux sans compteur, reprise branchement plombs
94 878,04 €HT
- ❖ Réseau Villentrois : Renouvellement réseau La Vallée LYE, renouvellement échelle Château d'eau VILLENTOIS
176 185,96 €HT
- ❖ Réseau Ecueillé Pellevoisin : empierrement et renouvellement clôture Haute Roche, Sectorisation SELLES-SUR-NAHON, Empierrement et Remplacement porte Château d'eau PELLEVOISIN, Renouvellement Rue des Anciens combattants AFN ECUEILLE, Renouvellement Avenue de la République PELLEVOISIN, Renouvellement réseau Rue de l'ancienne Caserne ECUEILLE, Extension de réseau VILLEGOUIN
543 567,22 €HT

Prévisions 2023

- ❖ Révision de la Déclaration d'Utilité Publique Champ captant Haute Roche ECUEILLE
- ❖ Remplacement Pouzzolane VILLENTOIS
- ❖ Réfection Cuve intérieur COUFFY
- ❖ Réfection complète bache VALENÇAY
- ❖ Extension Réseau ABEV LUCAY
- ❖ Installation compteurs de sectorisation
- ❖ Changement des compteurs d'eau potable abonnés vétustes
- ❖ Déplacement compteurs abonnés COUFFY
- ❖ Renouvellement compteurs réseau

Services administratifs : 09 72 21 16 45 et accueil@sebn3641.fr—23 avenue de la Résistance à VALENÇAY.
Services techniques, en cas d'urgence et pour les fuites sur le réseau public : **06 08 25 71 52** (numéro d'astreinte).

INFORMATIONS DIVERSES

Horaires perturbés suite à la COVID-19

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Du mardi au samedi de 9 h à 12 h

Téléphone : 02 54 39 01 85

Fax : 09 70 32 43 77

Courriel : mairie.heugnes@wanadoo.fr

Site internet : www.heugnes.fr

Relais bibliothèque de Pellevoisin :

02 54 38 57 22

E-mail: mediatheque.pellevoisin@orange.fr

Le mercredi de 14 h à 16 h 30

Le samedi de 9 h 30 à 12 h

Médiathèque d'Écueillé :

02 54 40 59 10

E-mail: mediatheque.ecueille@orange.fr

Mardi et vendredi de 15 h - 18 h

Mercredi de 10 h - 12 h et 15 h - 18 h

Samedi de 9 h - 12 h

Mission Locale Jeunes :

02 54 07 70 00

URGENCES :

SAUR : 05 87 23 10 00

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Accueil sans-abri 115

Brigade de gendarmerie d'Écueillé

Accueil le lundi de 14 h à 19 h et le samedi de 8 h à 12 h.

Pour toute urgence, composer le 17

Messes : le dimanche

Pellevoisin : 11h Ecueillé : 10h30

Bureau Familles Rurales :

02 54 39 09 27 Permanences :

Mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 17 h à Pellevoisin, 5 bis rue Jean Giraudoux

Conciliateur de Justice :

Mairie de Valençay :

1er et 3ème jeudi du mois.

Contact : tél. 06 30 43 41 16 ou pierre.latour@conciliateurdejustice.fr

Bureau de LA POSTE

Pellevoisin

Du lundi au samedi de 9 h à 11 h 20

Dernière levée du courrier à 15 h

Ramassage des ordures ménagères :

une semaine sur deux .

Vendredi matin (sauf jour férié en semaine alors ramassage le samedi matin).

Horaires de la déchetterie :

Lundi de 9 h à 12 h.

Vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

France Services Valençay : 02 54 29 46 36

MSA : Mutualité Sociale Agricole s'adresser à Valençay au 02 54 29 46 36

Permanences sociales :

Pour rencontrer une assistante sociale de la DPDS, prendre rendez-vous au 02 54 00 18 99.

Transport de car l'Aile Bleue :

Service à la demande : 0 800 77 86 21

19 lignes de transport sur le territoire de l'Indre.

État civil :

Mariage de

Monsieur de Loyes Christophe et Madame Cugnière Mazarine

le 28 janvier 2023